

## **RESOLUTION DES ETABLISSEMENTS - Les Embiez 2007**

## Sur la question de la rémunération :

- S'associe aux revendications inclues dans la plateforme de la section d'encadrement, entre autre, sur la question de l'évolution des rémunérations par le biais de l'attribution des 40 points.
- Réclame la reconnaissance professionnelle du métier de Directeur d'Etablissement et de leurs responsabilités par une rémunération adaptée.
- Tire la sonnette d'alarme face aux difficultés de recrutement des professionnels de santé (notamment les masseurs kinésithérapeutes) dont la rémunération s'avère largement inférieure par rapport au secteur libéral. De fait, les conditions de travail se détériorent considérablement pour ceux qui restent (le rapport soignants / soignés ne cesse de s'aggraver).
- Attire l'attention sur l'absence de reconnaissance des nouveaux métiers (dans le domaine de la qualité par exemple...)
- demande la tenue d'une commission nationale annuelle sur la revalorisation des emplois dans le référentiel (moniteur AFPA, appareilleur, professeur de gymnastique ASA .....)

## Sur la question des conditions de travail :

- Réclame l'application immédiate de la convention collective nationale dans le cadre de la mobilité géographique.
- Demande l'ouverture de négociations sur les conditions d'accompagnement de la mobilité.
- Dénonce la priorisation des indicateurs de gestion et des démarches de rentabilité au détriment de la qualité des soins et des conditions de travail.
  Attire l'attention sur l'alourdissement des pathologies des personnes accueillies dans nos établissements sans moyens supplémentaires.

## Sur la question du patrimoine :

- Exige que l'Assurance Maladie, en tant que gestionnaire des établissements, prenne ses responsabilités en matière d'entretien et de mise aux normes du

patrimoine afin d'assurer la sécurité des salariés et des personnes accueillies ainsi que la qualité des soins.

- Pour conclure : la Section Professionnelle des Etablissements revendique la mise en place d'une fédération et propose l'organisation d'une journée consacrée aux établissements sous l'égide de la confédération.

La Section Professionnelle des Etablissements mandate le Bureau National et le Bureau de la Section Professionnelle pour entreprendre toutes les actions nécessaires pour aboutir à l'attente de nos revendications.